

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 7 FÉVRIER 2022**

Le jeudi 3 février 2022 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 7 février 2022 à 19h00 au Centre d'Animations de Rots.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2- Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15/12/2021.

B- PROJETS STRUCTURANTS

3- Délibération : validation de principe d'une étude sur un projet de résidence sénior.

4- Délibération : approbation de l'avant-projet définitif du projet de reconstruction de l'école maternelle et d'extension du restaurant scolaire.

C- BUDGET - FINANCES

5- Délibération : autorisation d'engagement et de mandatement des crédits avant le vote du budget de l'année 2022.

6- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour l'encaissement de deux chèques de dons pour le projet de réhabilitation de la Grange aux Dîmes.

7- Délibération : régularisation de la délibération pour l'annulation de l'exonération de la part communale de taxe foncière.

D- TRAVAUX DE VOIRIE

8- Délibération : versement d'un fonds de concours à la C.U. Caen la mer pour l'opération de réaménagement de la rue froide (RD 170).

E- ACQUISITIONS FONCIÈRES

9- Information : acquisition des parcelles BC 143 et BC 144.

F- VIE ASSOCIATIVE

10- Délibération : modification de la convention de mise à disposition du mur d'escalade à l'association « Les Monte en l'air ».

Questions diverses.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 7 janvier à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

Etaient présents : M. Jacky BESNIER, Mme Laetitia BLIN, M. Michel BOURGUIGNON, Mme Corinne BRUNETEAU-FALET, M. Ludovic BUON, Mme Véronique DELATROETTE, M. Alain DELHOMMEAU, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie HERVIEU, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Guillaume FORTIER, M. Thibault GAUTIER (à partir du point 5), Mme Annie LAGARDE, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER (à partir du point 3), Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, Mme Joelle SOREL et M. Gérard VARLET.

Absents excusés : Mme Coraline BAROIS, Mme Aurore BRUAND, M. Thibault GAUTIER (jusqu'au point 4), Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE, M. Pascal REIGNER et M. Thomas PAULMIER (jusqu'au point 2).

Absents non excusés : aucun.

Pouvoirs : Mme Coraline BAROIS à Mme Corinne BRUNETEAU-FALET, Mme Aurore BRUAND à M. Thomas PAULMIER, Mme LEBOULANGER-SAUVALLE à Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU et M. Pascal REIGNER à M. Alain DELHOMMEAU.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour ajouter 3 points à l'ordre du jour de la réunion pour lesquels il est nécessaire de délibérer rapidement :

- PS1 : Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec la S.A.F.E.R.
- PS2 : Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature des conventions pour l'utilisation du mur d'escalade par des collégiens et lycéens dans le cadre de l'U.N.S.S.
- PS3 : Délibération : reversement de 10% de l'indemnité des Maires à des associations d'intérêt général.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité

A1- Désignation d'un secrétaire de séance.

M. Gérard VARLET est désigné comme secrétaire de séance.

A2- Délibération : approbation du procès-verbal du 15/12/2021.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

Arrivée de M. Thomas PAULMIER.

B3- Délibération : validation de principe d'une étude sur un projet de résidence sénior

Contexte : il y a eu plusieurs rendez-vous avec des sociétés qui proposent des concepts de résidence sénior.

Le site envisagé est le bas du terrain du gymnase. Dans le futur P.L.U. Commune nouvelle, la parcelle est classée en zone Uf où les hébergements sont autorisés. Des services adaptés seront proposés. Les hébergements ne sont pas pris en compte par la Préfecture pour l'évaluation de la densification du territoire. Le terrain est en pente ce qui nécessitera une construction adaptée sur plusieurs étages avec éventuellement des ascenseurs pour faciliter les déplacements des résidents.

Le terrain sera vendu à l'aménageur qui réalisera les travaux.

Dans peu de temps, une réunion de présentation sera organisée avec les riverains du lotissement Domaine du Parc pour connaître leur ressenti.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

B4. Délibération : approbation de l'avant-projet définitif du projet de reconstruction de l'école maternelle et d'extension du restaurant scolaire.

Contexte : lors de la dernière réunion concernant le projet de reconstruction de l'école maternelle et d'extension du restaurant scolaire, l'architecte a présenté un Avant-Projet Définitif (A.P.D.).

Les conseillers municipaux ont bien reçu les plans et l'estimation de coût des travaux avec les documents préparatoires au Conseil municipal. Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour valider cet A.P.D.

Autorisation du Conseil municipal

20 pour, 0 contre, 3 abstentions (Mme Aurore BRUAND, M. Paul DOUESNEL et M. Thomas PAULMIER).

Arrivée de M. Thibault GAUTIER.

C5. Délibération : autorisation d'engagement et de mandatement des crédits avant le vote du budget de l'année 2022.

Contexte : Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-1, dispose que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent, hormis les crédits afférents au remboursement de la dette. Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal.

Autorisation du Conseil municipal à l'unanimité.

C6. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour l'encaissement de deux chèques de dons pour le projet de réhabilitation de la Grange aux Dîmes

Contexte : la société Galimmo et le Crédit agricole ont décidé de participer au financement des travaux de réhabilitation de la Grange aux Dîmes sous la forme de chèques de don. Monsieur le Maire demande l'autorisation d'encaisser les chèques suivants :

Galimmo : 7 000 €

Crédit Agricole : 5 000 €

Autorisation du Conseil municipal à l'unanimité.

C7. Délibération : régularisation de la délibération pour l'annulation de l'exonération de la part de taxe foncière

Contexte : par sa délibération n°57-07-2021 du 05/07/2021, le Conseil municipal a décidé de supprimer l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation. Dans le cadre du contrôle de légalité, par courrier du 06/10/2021, la Préfecture informe que les Communes ne peuvent pas supprimer totalement cette exonération. En application de l'article 1383 du Code Général des Impôts (C.G.I.), elles ne peuvent que la limiter à 40%, 50%, 60%, 70%, 80 % ou 90% de la base imposable. Le Conseil municipal est donc invité à délibérer à nouveau.

Monsieur le Maire propose de limiter le plus possible l'exonération.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité

D8. Délibération : versement d'un fonds de concours à la C.U. Caen la mer pour l'opération de réaménagement de la rue froide (RD 170).

Contexte : la Communauté urbaine est compétente pour l'opération de réaménagement de la rue froide (RD 170). La Commune peut apporter une aide financière au projet sous la forme d'un fonds de concours (subvention d'équipement).

À la demande de la C.U. Caen la mer qui n'a pas encore les bons montants, Monsieur le Maire demande le report de ce point.

E9. Information : acquisition des parcelles BC 143 et BC 144.

Contexte : les parcelles BC 143 et BC 144 appartiennent à un particulier. Un transformateur électrique qui devrait se situer sur le domaine public est localisé sur l'une de ces parcelles. Il est prévu que le particulier vende la parcelle à la C.U. Caen la mer qui est la collectivité compétente.

Monsieur le Maire précise que la dépense sera faite à partir des droits de tirage.

F10. Délibération : modification de la convention de mise à disposition du mur d'escalade à l'association « Les Monte den l'air ».

Contexte : par délibération n°88-10-2021, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition du mur d'escalade avec l'association d'escalade « Les Monte en l'air ». Il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes à cette convention :

- Article 3 : Dispositions relatives aux activités organisées

Ajout de la partie en gras : « L'association s'engage à proposer des créneaux favorisant la pratique des jeunes de la Commune de Rots **ainsi que l'accès aux établissements scolaires du second degré (U.N.S.S., sections escalades E.P.L.E.)** »

- Article 5 : Dispositions relatives à la sécurité

Ajout de la partie suivante : « L'association s'engage à mettre en œuvre un dispositif permettant d'empêcher l'accès aux cordes par un public non autorisé.

Les effectifs pouvant être accueillis simultanément s'élèvent à :

- sur la partie « difficulté » : 2 personnes maximums par voie.
- sur la partie « bloc » : 6 personnes maximums.

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil municipal.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

PS1. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec la S.A.F.E.R.

Contexte : renouvellement de la convention signée entre la S.A.F.E.R. de Basse Normandie et la Commune de Rots le 28 février 2002. Par cette convention, la Commune demande à la S.A.F.E.R. les missions suivantes :

- analyse préalable à une mission d'action foncière
- veille foncière
- constitution de réserves foncières
- gestion du patrimoine foncier

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour le renouvellement de cette convention.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

PS2. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention tripartite avec les établissements scolaires

Contexte : des établissements scolaires du second degré (U.N.S.S. et E.P.L.E.) souhaitent utiliser la structure d'escalade sur des horaires où l'association « Les Montes en l'air » ne peut pas encadrer les séances. Il est donc nécessaire d'établir des conventions d'utilisation de la structure pour chacun de ces organismes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour la signature de ces conventions.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

PS3. Délibération : reversement de 10 % de l'indemnité des Maires à des associations d'intérêt général.

Contexte : la délibération 129-11-2020 précise que les Maires s'engagent à reverser 10% de leur indemnité pour financer des actions d'intérêt général. Pour plus de réactivité et de facilité, il avait été convenu qu'une association soit créée à cet effet (l'A.B.A.R. : Association des Bénévoles Actifs de Rots) et que les Maires lui reverseraient mensuellement 10 % de leur indemnité.

Monsieur le Maire propose que les Maires puissent verser cette part de leur indemnité aux associations de leur choix à condition qu'elles œuvrent pour l'intérêt général de la Commune.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

Passage en revue des travaux des Maires et des adjoints au Maire

Urbanisme / Aménagement du territoire (Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU).

Voir avant-Projet.

L'État a émis un avis défavorable au projet de P.L.U. Commune nouvelle en estimant notamment que les surfaces constructibles étaient trop conséquentes ce qui a une incidence sur le projet de la Z.A.C de l'Orée d'Ardennes.

Pour respecter la loi climat et résilience et l'objectif de réduction de la consommation de l'espace agricole futur, l'État demande un effort supplémentaire et souhaite l'annulation de la phase 3 de la Z.A.C. qui correspond à une réduction de 4.7 ha. Les phases 1a, 1b et 2 ont un budget équilibré. Il est convenu qu'aucune densification supplémentaire sera demandée.

L'abandon de la phase 3 a pour conséquence une perte de 113 logements, une perte de 1.8 millions d'euros de recettes d'investissement pour la Commune et une baisse de 250 000 € de participations.

Le traité de concession signé avec l'aménageur prévoit une indemnité de dédit de 236 340 € en cas d'abandon d'une des phases de la Z.A.C.. Ce montant pourra être négocié.

Le remboursement du coût des études par l'aménageur n'est pas remis en cause.

Au sujet du P.L.U. Commune nouvelle, le rapport du Commissaire enquêteur est en ligne sur le site internet de la Commune.

Les travaux du lotissement Clos d'Aline ont débuté. 5 lots sont disponibles.

Service à la personne (Mme Stéphanie FAUTRAS).

Les deux machines à pain seront installées à la fin du mois de mars.

Ressources humaines (M. Guillaume FORTIER).

La Commission Ressources humaines du 01/02/2022 a statué sur le retour des entretiens professionnels.

Des avis ont été donnés sur les demandes de formation (65 formations actées), les demandes d'avancement de grade, les demandes d'augmentation de salaire et sur l'attribution du Complément Indemnitaire Annuel.

Le contrat d'apprentissage de l'étudiant en charge de la communication se termine à la fin du mois d'août. La Commission est favorable à renouveler l'expérience en prenant un autre étudiant sur le même type de contrat.

Le compte-rendu de la Commission a été signé par tous les membres présents à la réunion.

Développement économique (M. Guillaume FORTIER).

Il est difficile de réunir les entreprises en période de crise sanitaire.

Les vœux de Monsieur le Maire aux entreprises seront filmés et diffusés sur le canal entreprise de l'application Citykomi.

Communication (Mme Laëtitia BLIN).

Un graphiste est en train de travailler sur une nouvelle identité visuelle pour la Commune.

Il n'y a pas beaucoup de proposition concernant les budgets participatifs sur l'application COFONDER.

Éducation, Enfance, Jeunesse (Monsieur le Maire).

École élémentaire : à la rentrée de septembre 2022, il est prévu d'ouvrir une classe supplémentaire.

Centre d'animation de Lasson : une pré-étude a été commandée à M. LASSER, architecte. Il est prévu que le futur bâtiment accueille des salles pour une micro-crèche, les associations et un bureau administratif pour l'accueil des administrés.

Des courriers ont été envoyés aux locataires du logement du Centre d'animation de Lasson pour organiser une rencontre afin d'échanger sur les différentes orientations du projet (courriers envoyés les 16/03/2021 et 24/12/2021).

Un rendez-vous est prévu à la fin du mois de février.

La mairie de Lasson sera vendue.

Crèche Boutchou : il y a des risques pour que la maison mis à disposition par la Commune ne corresponde pas aux nouvelles normes de la Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F.). Il faudra certainement construire de nouveaux locaux.

Vie associative (M. Jacky BESNIER)

La Commission s'est réunie le vendredi 28 janvier pour faire le bilan des activités associatives de l'année 2021, prévoir l'année 2022 et faire le point sur les animations à venir.

Finances (M. Thibault GAUTIER et Mme Corinne BRUNETEAU-FALET)

Le budget 2022 est en cours d'élaboration.

Espaces publics (M. Michel BOURGUIGNON et M. Gérard VARLET)

La dernière réunion du secteur Rots-Thaon de la CU Caen la mer a permis d'établir un Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) qui liste les travaux prévus dans le secteur sur plusieurs années (voir avant-projet). En 2022, il faut prévoir un fonds de concours sur le budget communal pour les travaux de la rue froide et en 2023 pour ceux de la Croix Vautier.

La mairie reçoit de nombreuses demandes de ralentisseurs dont le coût est à prévoir sur le budget de la C.U. Caen la mer réservé au secteur. Il n'est donc pas possible de répondre favorablement à toutes les demandes.

Beaucoup de travaux ont lieu en même temps. Des déviations ont été organisées pour le ramassage scolaire. L'information a été communiquée aux parents d'élèves par SMS et aux habitants sur l'application Citykomi.

Pumptrack (M. Michel BOURGUIGNON et Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU)

Cet aménagement a été demandé par certains habitants sur l'application COFONDER. Il s'agit d'un équipement familial pour les trottinettes, skate, roller, BMX, etc... (interdit aux engins motorisés) qui n'est pas seulement réservé aux jeunes. Les Communes de Merville-Franceville et Tourville/Odon ont aménagé des Pumptracks de tailles différentes. Celui prévu à Rots serait de taille intermédiaire.

Plusieurs emplacements ont été envisagés mais celui qui semble le plus pertinent se situe à côté du gymnase.

Fresque sur le pont sous lequel passe la RD 170, route de Saint-Manvieu (M. Michel BOURGUIGNON)

Monsieur le Maire propose qu'une fresque soit réalisée sous ce pont. Plusieurs artistes ont été contactés. Il demande l'avis de principe des conseillers municipaux.

Approbation du Conseil municipal.

19 voix pour, 2 contre (Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE et M. Alain FAVRE) et 2 abstentions (M. Ludovic BUON et M. Paul DOUESNEL).

Questions diverses

Dorothee PITOIS-BLESTEAU : invite les conseillers municipaux à réfléchir sur des emplacements pour l'installation de tables de pique-nique.

La mise en place d'un dispositif « argent de poche » pour les jeunes de la Commune sera à voir lors de la prochaine réunion de C.C.A.S.

Paul DOUESNEL : demande s'il est prévu d'aménager un réseau d'assainissement collectif à Lasson suite à un message paru sur l'application Citykomi. Monsieur le Maire répond que rien n'est programmé pour le moment. Il s'agit juste d'un sondage pour connaître le nombre d'habitants intéressés.

Monsieur le Maire autorise Monsieur Christian PETIT, membre du public, à prendre la parole.

Monsieur Christian PETIT demande pourquoi il n'a pas reçu d'invitation pour la dernière commission urbanisme. Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agissait pas d'une Commission mais d'une réunion de travail entre élu au sujet du P.L.U. Commune nouvelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-et-une heure et trente-cinq minutes.